



## COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N°39 de la réunion du 20 mai 2026

Saison 2025/2026

NB : Toutes les informations ci-dessous sont publiées officiellement sauf erreur ou omission et sous réserve des procédures en cours ou à venir.

### Championnats Seniors F et M :

#### Forfait général

##### **D3 Gr G**

Mulhouse R.C. 1\_

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (01/03 ; 26/04 ; 17/05)

*(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent au moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 6 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.*

##### **D8 Printemps Gr A**

Mackwiller Wald Ent 2

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (12/04 ; 03/05 ; 17/05)

*(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.*

##### **D8 Printemps Gr E**

Roppenheim Sc 2

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (29/03 ; 03/05 ; 10/05)

*(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.*

##### **D8 Printemps Gr E**

Leutenheim A.S.S.B. 2

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (08/03 ; 19/04 ; 10/05)

*(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.*

##### **D8 Printemps Gr P**

Mulh. Olymp. Bourtz. 3

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (12/04 ; 03/05 ; 17/05)

*(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.*

##### **D8 Printemps Gr Q**

Folgensbourg Afmh 3

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (15/03 ; 03/05 ; 10/05)

*(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.*

## SF8 Fém Titre Gr A

Hatten As 2

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (28/03 ; 12/04 ; 17/05)  
(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

## D2 Fém Printemps Gr B

St Amarin S.R. 1

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (10/05 ; 17/05 ; 24/05)  
(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

## Modification rencontres

Le règlement général du DAF précise depuis cette saison que, seule la **dernière journée de championnat est gelée**, afin que **les rencontres soient simultanées et fixées à la même heure (à 17h de la D1 à la D5, à 10h en D6)**

Les seules exceptions qui ont été autorisées par la CSS sont des cas de force majeure ou en l'absence d'enjeux au classement (pour rappel : les enjeux concernent les places 1 à 5 + 7 à 12)

## Modalités d'accessions et de relégations

La situation des équipes reléguées de N3 vers la R1/LGEF est désormais connue : **2 équipes reléguées de N3 vers R1.**

→ Retrouvez ainsi en ANNEXE à ce PV CSS 39, toutes les modalités concernant **les accessions et relégations de la fin de saison 25/26.**

## Vétérans et Super-Vétérans

### 1. Championnats vétérans et super-vétérans

#### Cas des rencontres non-jouées :

**En l'absence d'accords entre 2 clubs, la Commission ne refixera pas automatiquement les rencontres.**

Les clubs souhaitant ainsi refixer leurs rencontres (jusqu'au 19 juin au plus tard), sont invités à **s'accorder entre adversaires sur une date libre et en informer par mail à [competitions@alsace.fff.fr](mailto:competitions@alsace.fff.fr)**, afin que la rencontre soit officiellement refixée.

### 2. Coupe d'Alsace Vétérans

**Finale** : fixée au vendredi 12 juin 2026 à ASL Robertsau Strasbourg : **Hoenheim Sr 31 - Achenheim Eb 31**

### 3. Coupe d'Alsace Super-Vétérans

**½ finale** : fixées au vendredi 29 mai 2026 à 20h30 :

1. Illhaeusern Fc 41 - Lingolsheim Fc 41
2. Fegersheim Ent. Lipsh 91 - Hochfelden As 41)

**Finale** : fixée au vendredi 12 juin 2026 à ASL Robertsau Strasbourg

### **Procédure d'appel :**

Les présentes décisions de la Commission des Compétitions Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours\* à compter du lendemain de leur notification, par courrier officiel à l'adresse électronique : [secretariat@alsace.fff.fr](mailto:secretariat@alsace.fff.fr) selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements u District Alsace.

\* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Les Responsables des antennes 67 et 68 de la Commission,  
Jean-Christophe Allard et Daniel Interling

Le Secrétaire de Séance,  
Fabien Gensbittel

# COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

## Projection des Accessions – Relégations

### Championnats Seniors Masculins et Féminines

#### Préambule :

**A.** Les informations ci-dessous sont publiées à titre informatif et n'ont aucune valeur réglementaire. Cette projection tient compte des deux relégations sportives d'équipes du Grand Est du National 3 vers le niveau Régional 1. Dans ce cas, le nombre de descentes d'équipes alsaciennes de Régional 3 vers le niveau District 1 Alsace en fin de saison 2025/2026 est fixé à 10 équipes. Ce nombre est donc équivalent aux accessions réglementaires du District 1 Alsace vers le championnat de Régional 3.

Si le nombre d'équipes reléguées de Régional 3 vers le District 1 Alsace devait être inférieur à 10 (en cas de repêchage d'un club ou pour une autre raison), il sera alors procédé à des accessions supplémentaires à partir du niveau District 2. [Document publié le 22/08/2025.](#)

**B.** En cas de forfait général d'une ou plusieurs équipes, les modalités de [l'Art. 11 des RD](#) seront appliquées.

**C.** Dans toutes les compétitions ci-dessous, il est entendu qu'une équipe ne peut accéder au niveau supérieur que si elle remplit les conditions d'accession.

**D.** Il convient de se référer aux chapitres II et II bis des [Règlements du District](#) (Art. 15 à 31) qui définissent les règlements et formules des championnats et classements.

#### District 1 :

Situation 2025/26 : \_\_\_\_\_ 6 groupes de 12 équipes

▲ **Accessions en Régionale 3 :** \_\_\_\_\_ **10 équipes** ; Les classées 1<sup>es</sup> + les 4 meilleures 2<sup>es</sup>

▼ **Relégations en District 2 :** \_\_\_\_\_ **12 équipes** ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

#### District 2 :

Situation 2025/26 : \_\_\_\_\_ 7 groupes de 12 équipes

▲ **Accessions en District 1 :** \_\_\_\_\_ **12 équipes** ; Les 7 classées 1<sup>es</sup> + les 5 meilleures 2<sup>es</sup>

▼ **Relégations en District 3 :** \_\_\_\_\_ **14 équipes** ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

#### District 3 :

Situation 2025/26 : \_\_\_\_\_ 8 groupes de 12 équipes

▲ **Accessions en District 2 :** \_\_\_\_\_ **14 équipes** ; Les 8 classées 1<sup>es</sup> + les 6 meilleures 2<sup>es</sup>

▼ **Relégations en District 4 :** \_\_\_\_\_ **16 équipes** ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

#### District 4 :

Situation 2025/26 : \_\_\_\_\_ 9 groupes de 12 équipes

▲ **Accessions en District 3 :** \_\_\_\_\_ **16 équipes** ; Les 9 classées 1<sup>es</sup> + les 7 meilleures 2<sup>es</sup>

▼ **Relégations en District 5 :** \_\_\_\_\_ **18 équipes** ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

#### District 5 :

Situation 2025/26 : \_\_\_\_\_ 5 groupes de 12 équipes et 5 groupes de 11 équipes

▲ **Accessions en District 4 :** \_\_\_\_\_ **18 équipes** ; Les 10 classées 1<sup>es</sup> + les 8 meilleures 2<sup>es</sup>

▼ **Relégations en District 6 :** \_\_\_\_\_ **Une équipe 2, 3 ou 4 classée à la dernière place d'un groupe de District 5 est reléguée en District 6 (Art 25.b des RD).**

#### District 6 :

Situation 2025/26 : \_\_\_\_\_ 7 groupes de 12 équipes, 1 groupe de 11 équipes

▲ **Accessions en District 5 :** \_\_\_\_\_ **8 équipes** ; Les classées 1<sup>es</sup> de chaque groupe

▼ **Relégations en District 7 :** \_\_\_\_\_ **16 équipes** ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

### District 7 – Phase 2-Accession :

Situation 2025/26 :	6 groupes de 6 équipes, 2 groupes de 7 équipes
▲ Accessions en District 6 :	<b>De 16 à 24 équipes</b> ; Selon le nombre de relégations de D5 vers D6
Situation la plus favorable :	24 équipes ; les classées 1 <sup>es</sup> , 2 <sup>es</sup> et 3 <sup>es</sup> de chaque groupe
Situation la moins favorable :	16 équipes ; les classées 1 <sup>es</sup> et 2 <sup>es</sup> de chaque groupe

### District 7 – Phase 2-Maintien :

Situation 2025/26 :	12 groupes de 6 équipes et 1 groupe de 5 équipes
▼ Relégations en District 8 : _____	<b>13 équipes</b> ; Les classées dernières de chaque groupe Ainsi que les 2 équipes en forfait général

### District 8 – Phase 2-Accession :

Situation 2025/26 :	10 groupes de 6 équipes
▲ Accessions en District 7 :	<b>30 équipes minimum</b> ; Les classées 1 <sup>es</sup> , 2 <sup>es</sup> et 3 <sup>es</sup> de chaque groupe, ainsi que les meilleures 4 <sup>es</sup> selon places vacantes, jusqu'à concurrence de 144 équipes en District 7. Il ne sera cependant pas procédé à des accessions supplémentaires pour des équipes classées au-delà de la 4 <sup>e</sup> place.

### Fém District 1 :

Situation 2025/26 : _____	1 groupe de 13 équipes
▲ Accessions en Régionale 2 : _____	<b>2 équipes</b> ; Les 2 équipes classées aux 2 premières places
▼ Relégations en District 2 : _____	<b>3 équipes</b> ; Les classées 3 dernières du groupe

### Fém District 2 - Titre :

Situation Phase 2 - 2025/26 : _____	2 groupes de 6 équipes
▲ Accessions en D1F : _____	<b>2 équipes</b> ; Les équipes classées premières de chaque groupe

### Féminines à 8 - Titre :

Situation Phase 2 - 2025/26 : _____	2 groupes de 7 équipes
▲ Accessions en D1F à 8 : _____	<b>12 équipes</b> ; Les équipes classées au 6 premières places de chaque groupe seront reconduites en District 1 Féminines à 8 pour la saison 2026/27
▼ Relégations en D2F à 8 : _____	<b>2 équipes</b> ; Les classées dernières de chaque groupe

### Féminines à 8 - Printemps :

Situation Phase 2 - 2025/26 : _____	6 groupes de 5, 6 ou 7 équipes
▲ Accessions en D1F à 8 : _____	<b>6 équipes</b> ; Les équipes classées premières de chaque groupe